

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SANYTOL ALLZWECK DESINFEKTIONS-REINIGER ZITRONE FRESH PROFESSIONELL / SANYTOL DESINFECTANT NETTOYANT CITRON FRESH PROFESSIONNEL

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: CH-2021-0001

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0024332-0026

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SANYTOL ALLZWECK DESINFEKTIONS-REINIGER ZITRONE FRESH PROFESSIONELL / SANYTOL DESINFECTANT NETTOYANT CITRON FRESH PROFESSIONNEL
--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	GRUPO AC MARCA S.L.
	Adresse	Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'Hospitalet de Llobregat Espagne
Numéro de l'autorisation	CH-2021-0001 1-3	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

CH-0024332-0026

Date de l'autorisation

27/01/2021

Date d'expiration de l'autorisation

20/04/2030

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Grupo AC Marca S.L.
Adresse du fabricant	Avda. Carrilet, 293-297 08907 L'Hospitalet de Llobregat Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Polígono Industrial Can Serra III, Parcela I 08791 Sant Llorenç d'Hortons- Barcelona Espagne
	Polígono Industrial Can Barri. C/ Esqueis S/N 08415 Bigues i Riells Espagne
	Jana Čermáka 124 282 01 Přešimasy République tchèque

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	PeroxyChem Spain s.l.u
Adresse du fabricant	C/ Afueras s/n 50784 La Zaida - Zaragoza Espagne
Emplacement des sites de fabrication	C/ Afueras s/n 50784 La Zaida - Zaragoza Espagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	1,5
Ethanol	Ethanol	Substance non active	64-17-5	200-578-6	3
L-(+)-lactic acid	2- Hydroxy propanoic acid	Substance non active	79-33-4	201-196-2	0,49
1-Decanamine, N,N-dimethyl, N-oxide	N,N-Dimethyldecylamine N-oxide	Substance non active	2605-79-0	220-020-5	0,48
D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	D-pentose et D-glucose, oligomeric, C8-10-alkyl glycosides	Substance non active		483-960-7	0,96
1-Deoxi-1-(metil-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	1-Deoxi-1-(metil-(C8-10-(numeración par)-alcanoil)amino)-D-Glucitol	Substance non active		940-284-1	0

2.2. Type de formulation

Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Éliminer le contenu dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

Éliminer le récipient dans la conformité avec la réglementation locale/cantonale/nationale (voir détails dans les instructions d'élimination).

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection de surfaces dures TP2

Type de produit

TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Surfaces dures

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique:
Nom commun: Bactéries
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Levures
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Champignons
Stade de développement: -

Nom scientifique:
Nom commun: Virus enveloppés
Stade de développement: -

Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application par versement et répartition du produit sur la surface Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Dilution (%): 0 Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi Temps de contact: Bactérie et virus enveloppés : 5 minutes Levures et champignons : 15 minutes Température: 20°C
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteilles : 750, 1000, 1200, 1500, 2000 mL en PEHD. Bidons : 5000 mL en PEHD. Sachets Doypack : 70 et 140 mL multi-couches PET/PE

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer le produit uniformément sur la surface à désinfecter avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries et virus enveloppés) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher. - Il n'est pas nécessaire de rincer.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Désinfection de surfaces dures TP4

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Surfaces dures
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Nom commun: Bactéries Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Levures Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Champignons Stade de développement: - Nom scientifique: Nom commun: Virus enveloppés Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application par versement et répartition du produit sur la surface Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Dilution (%): 0 Produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi

	<p>Temps de contact:</p> <p>Bactérie et virus enveloppés : 5 minutes</p> <p>Levures et champignons : 15 minutes</p> <p>Température: 20°C</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bouteilles : 750, 1000, 1200, 1500, 2000 mL en PEHD.</p> <p>Bidons : 5000 mL en PEHD.</p> <p>Sachets Doypack : 70 et 140 mL multi-couches PET/PE</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Appliquer le produit uniformément sur la surface à désinfecter avec un chiffon propre et humide de telle façon que cette surface reste humide pendant au moins 5 minutes (bactéries et virus enveloppés) ou 15 minutes (levures et champignons). Laisser sécher. - Il n'est pas nécessaire de rincer.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Les produits sont efficaces sur les virus enveloppés incluant les souches Coronavirus 229E et SRAS COV2 (souches représentatives d'une épidémie liée à un coronavirus), la souche Influenza A (souche représentative d'une épidémie liée à un virus grippal H1N1) et la souche Herpes simplex virus type 1 (souche représentative de l'herpès oro-facial).

Utilisateurs professionnels:

- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.

- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

'En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau.

En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 144. Ne pas faire boire ni vomir.

- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 144.

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 144.

- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

- Eliminer le contenu / le récipient partiellement vide dans un centre de collecte pour déchets spéciaux ou le remettre au point de vente. Après utilisation conforme aux instructions du produit, éliminer le récipient entièrement vide avec les déchets urbains.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

- Durée de vie : 2 ans.

- Protéger du froid et de la lumière.

6. Autres informations

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.